

HOLY SEE PRESS OFFICE  
OFICINA DE PRENSA DE LA SANTA SEDE



BUREAU DE PRESSE DU SAINT-SIEGE  
PRESSEAMT DES HEILIGEN STUHLS

# BOLLETTINO

SALA STAMPA DELLA SANTA SEDE

N. 0216

Sabato 08.04.2000

## INTERVENTO DELL'OSSERVATORE PERMANENTE DELLA SANTA SEDE PRESSO GLI UFFICI DELLE NAZIONI UNITE ED ISTITUZIONI SPECIALIZZATE A GINEVRA, NEL CORSO DELLA 56° SESSIONE DELLA COMMISSIONE DEI DIRITTI DELL'UOMO

INTERVENTO DELL'OSSERVATORE PERMANENTE DELLA SANTA SEDE PRESSO GLI UFFICI DELLE NAZIONI UNITE ED ISTITUZIONI SPECIALIZZATE A GINEVRA, NEL CORSO DELLA 56° SESSIONE DELLA COMMISSIONE DEI DIRITTI DELL'UOMO

Pubblichiamo di seguito l'intervento che l'Osservatore Permanente della Santa Sede presso gli Uffici delle Nazioni Unite ed Istituzioni Specializzate a Ginevra, S.E. Mons. Giuseppe Bertello, ha pronunciato il 6 aprile, nel corso della 56° sessione della Commissione dei Diritti dell'Uomo sul punto 11 e) "Intolérance religieuse":

### ● INTERVENTO DI S.E. MONS. GIUSEPPE BERTELLO

Monsieur le Président,

La visite que le Prof. Abdelfattah Amor a faite au Saint-Siège au début du mois de septembre dernier occupe une place importante dans le Rapport qu'il vient de soumettre a la Commission des droits de l'homme (E/CN.4/2000/65).

Le Saint-Siège a vivement apprécié l'initiative du Rapporteur spécial, qui, à côté de ses visites traditionnelles aux pays, a pensé à entreprendre un dialogue direct avec les représentants des principales religions "afin de mieux comprendre et de faire connaître l'approche des religions à l'égard de la liberté de religion et de conviction". Il lui est reconnaissant d'avoir bien voulu commencer par une visite de travail au Vatican et le félicite pour son objectivité dans la présentation des nombreux et différents thèmes, qui ont été discutés en profondeur avec les hauts responsables de la Curie Romaine.

1. Ma délégation voudrait souligner brièvement quelques aspects qui apparaissent à la lecture du Rapport de M. Amor. Avant tout, l'engagement du Saint-Siège pour la garantie de la liberté légitime des croyants, chrétiens et non chrétiens, afin qu'ils puissent suivre la voix de leur conscience, adhérer à la religion de leur choix et professer publiquement leur foi, sans discrimination ou ségrégation, dans la libre appartenance à une communauté religieuse organisée.

A plusieurs reprises le Pape Jean-Paul II a rappelé que la liberté religieuse est le droit le plus intime et le cœur même des droits humains, qui rend possibles les autres libertés personnelles et collectives (Osservatore Romano, éd. fr. 14.9.1999, pag.3-4). D'un point de vue communautaire et social, elle est une condition indispensable à l'édification d'une nation ainsi qu'à la collaboration et à l'amitié entre les peuples (Cfr. Documentation Catholique, 1999, N. 2211, pag.825).

Pour sa part, l'Eglise catholique ne demande pas de privilèges, mais elle revendique la liberté nécessaire, dont tout citoyen devrait jouir, pour vivre sa vie religieuse et contribuer au développement de la société (Cfr. Card. Sodano, Osservatore Romano, 23.9.1999).

Si une préoccupation existe, c'est de voir le décalage entre l'acceptation théorique de ces principes, presque toujours reconnus dans les instruments nationaux et internationaux, et leur respect dans la pratique. Les cas de violations, qui ont été portés à la connaissance du Rapporteur sont un échantillon des graves discriminations -et parfois des persécutions que les croyants subissent pour rester fidèles à leur conscience et à leur foi.

2. Le Rapporteur spécial insiste à juste titre sur les multiples activités que le Saint-Siège entreprend dans le domaine du dialogue inter-religieux. Ce dialogue - disait le Pape Jean-Paul II il y a quelques jours à Jérusalem - n'est pas une tentative d'imposer aux autres la vision d'une confession religieuse. "Il exige plutôt que tous, fidèles à ce en quoi nous croyons, nous écoutions l'autre avec respect, nous cherchions à discerner ce qu'il y a de bon et de saint dans son enseignement et nous coopérons dans le soutien de tout ce qui favorise la paix et la compréhension réciproque" (APIC, 24.3.2000, pag.3).

Le respect des convictions de chacun est une valeur irremplaçable pour favoriser la rencontre entre personnes de différentes croyances, s'accepter avec ses spécificités et travailler ensemble, au service de la collectivité, pour résoudre les problèmes qui pèsent aujourd'hui sur la famille humaine tels que la défense de valeurs morales communes, la promotion de la justice, l'édification de la paix.

Au cours de la réunion inter-religieuse du 23 mars dernier à Jérusalem, à laquelle ont participé des représentants juifs, chrétiens et musulmans, le Pape a souligné avec force que: "La religion est ennemie de l'exclusion et de la discrimination, de la haine et de la rivalité, de la violence et du conflit. La religion n'est pas et ne doit pas être une excuse pour la violence, en particulier quand l'identité religieuse coïncide avec l'identité culturelle et ethnique. Religion et paix vont ensemble ! La croyance et la pratique religieuse ne peuvent être séparées de la défense de l'image de Dieu en chaque être humain".

3. Enfin, le Rapporteur spécial, pendant sa visite au Saint-Siège, a pu se rendre compte de l'importance que l'Eglise catholique attribue aux programmes et aux institutions dans le domaine de l'éducation pour l'épanouissement d'une culture de l'accueil, du dialogue et du respect de l'autre. Par le réseau de ses structures éducatives, où souvent des élèves appartenant à différentes religions siègent côte à côte, l'Eglise, avec son projet éducatif, est toujours désireuse de contribuer au développement de la société par la formation technique et intellectuelle des jeunes générations ainsi que par la promotion intégrale de la personnalité de ses élèves, y compris l'éducation au respect de la vérité à laquelle ils croient, comme au respect de la religion et de la foi des autres.

"L'Eglise est convaincue - disait le Pape en Inde - que la formation complète des jeunes, qui représentent l'avenir de la nation, est d'une importance cruciale. L'éducation doit les aider à découvrir la dimension spirituelle de la vie et à apprendre les valeurs suprêmes qui soutiendront le tissu social du pays à l'avenir" (Osservatore Romano, éd. fr. 14.9.1999, pag.7). A cet égard, ma délégation considère comme une étape importante dans la mise en oeuvre de la Déclaration de 1981, l'initiative de convoquer en Espagne, l'année prochaine, une conférence internationale consultative.

Monsieur le Président,

accueillant volontiers le Rapporteur spécial, le Saint-Siège, conformément à son statut juridique et fidèle à sa mission, a voulu montrer une fois de plus sa disponibilité à une collaboration amicale avec les instances de la

communauté internationale et, d'une manière particulière, avec celles qui s'occupent de la protection et de la promotion des droits de l'homme.

[00788-03.01] [Texte original:français]

---